



1003374402

|                   |                                                    |
|-------------------|----------------------------------------------------|
| DATE DEPOT :      | 2010-04-19                                         |
| NUMERO DE DEPOT : | 33744                                              |
| N° GESTION :      | 2010B08460                                         |
| N° SIREN :        | 521770438                                          |
| DENOMINATION :    | TAGERIM HOTELLERIE                                 |
| ADRESSE :         | 23-25 avenue Franklin D. Roosevelt 75008 Paris     |
| DATE D'ACTE :     | 2010/03/27                                         |
| TYPE D'ACTE :     | DECISION DE L'ASSOCIE UNIQUE                       |
| NATURE D'ACTE :   | NOMINATION DE PRESIDENTNOMINATION DE COMMISSAIRE A |

## **TAGERIM HOTELLERIE**

Société par Actions Simplifiée au capital de 250 000 €

Siège social

23-25, avenue Franklin Roosevelt – 75008 PARIS

RCS PARIS (en cours d'attribution)

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

### **DECISION D'ASSOCIE UNIQUE** **DU 27 MARS 2010**

|                      |
|----------------------|
| <b>PROCÈS-VERBAL</b> |
|----------------------|

L'an deux mille dix, le vingt-sept mars,  
à l'issue de la signature des statuts,

La société **TAGERIM**,

Société par Actions Simplifiée au capital de 16 885 000 €, ayant son siège social à PARIS (75008) 23-25, avenue Franklin Roosevelt, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS sous le numéro 451 010 490, représentée par Monsieur Jérôme QUENTIN, son président,

associée unique de la société **TAGERIM HOTELLERIE**, société par actions simplifiée au capital de 250 000 € divisé en 2 500 actions de 100 € chacune, dont le siège social est situé 23-25, avenue Franklin Roosevelt à PARIS (75008),

a pris les décisions portant sur les points suivants :

- *Nomination du premier président ;*
- *Rémunération du président ;*
- *Nomination des premiers commissaires aux comptes titulaire et suppléant ;*
- *Pouvoirs.*

### **PREMIÈRE DECISION**

L'associé unique nomme aux fonctions de président pour une durée expirant à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010:

**Monsieur Jérôme QUENTIN**

né le 21 septembre 1960 à Toulouse (31), de nationalité française,  
domicilié 23-25, avenue Franklin Roosevelt à PARIS (75008).

Monsieur Jérôme QUENTIN exercera ses fonctions dans les conditions prévues par la loi et par les statuts.

*Monsieur Jérôme QUENTIN remercie l'associé de sa confiance et déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être confiées.*

En qualité de président, Monsieur Jérôme QUENTIN aura les pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société, sous réserve des pouvoirs que la loi attribue expressément à l'associé unique ou aux associés. Toutefois, le président devra, à titre de règlement intérieur, obtenir l'autorisation préalable de la collectivité des associés représentant plus de la moitié des actions ou de l'associé unique pour :

- contracter, au nom et pour le compte de la société, des emprunts autres que les crédits en banque
- vendre ou échanger les immeubles sociaux ou fonds de commerce,
- constituer une hypothèque sur les immeubles sociaux et/ou tout nantissement sur le fonds de commerce,
- délivrer, au nom et pour le compte de la société, toutes cautions, avals et autres garanties
- concourir à la formation d'une société, prendre une participation dans le capital social d'une société existante ou faire apport à une société de tout ou partie des biens sociaux ;
- réaliser des investissements de toute nature d'un montant unitaire supérieur à 50.000 euros.

### **DEUXIÈME DECISION**

L'associé unique décide que Monsieur Jérôme QUENTIN exercera ses fonctions de président à titre gratuit.

### **TROISIÈME DECISION**

L'associé unique nomme aux fonctions de commissaire aux comptes titulaire pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015 :

**KPMG S.A.**  
immeuble le Palatin  
3 cours du Triangle  
92939 Paris La Défense Cedex

*La société KPMG S.A. ainsi nommée a fait savoir à l'avance qu'elle acceptait les fonctions qui lui sont conférées et a déclaré satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice desdites fonctions.*

### **QUATRIÈME DECISION**

L'associé unique nomme aux fonctions de commissaire aux comptes suppléant pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015 :

**KPMG AUDIT IS S.A.S.**  
immeuble le Palatin  
3 cours du Triangle  
92939 Paris La Défense Cedex

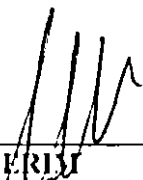
*La société KPMG Audit IS S.A.S. ainsi nommée a fait savoir à l'avance qu'elle acceptait les fonctions qui lui sont conférées et a déclaré satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice desdites fonctions.*

**CINQUIÈME DECISION**

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour effectuer toutes formalités que besoin sera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par l'associé unique et par Monsieur Jérôme QUENTIN pour acceptation de ses fonctions de président.

  
\_\_\_\_\_  
(1) Jérôme QUENTIN  
\_\_\_\_\_  
TAGERIM  
Représentée par Jérôme QUENTIN

*(1) précéder la signature de la mention « Bon pour acceptation des fonctions de président »*